



LIGNES DIRECTRICES NON CONTRAIGNANTES 2019

pour le devis de travaux photographiques sur commande

Tous les tarifs s'entendent en francs suisses (CHF) hors TVA.

Forfait journalier jusqu'à 8 heures

Forfait demi-journée jusqu'à 4 heures – tarif de la journée divisé par deux, plus majoration de 10 à 20% pour intervention courte

Tarif horaire est également valable pour heures supplémentaires – tarif de la journée divisé par 8 plus majoration de 10 à 20% pour intervention courte)

Majoration express, nuit, samedi et/ou dimanche: 15 à 25%.

Sont également valables les conditions générales de vente (CGV) du SBF.

REMARQUE

Vous pouvez consulter les prestations et les services du SBF en allemand sur www.sbf.ch/dienstleistungen/

PRODUCTION (PRISE DE VUE)

1. **Photographe/ Photodesigner**

Tarif journée de de 1'800.- à 5'000.-

- 1.1 Les honoraires varient selon la région, la valeur du marché, l'équipement et l'infrastructure du photographe/photodesigner. Le photographe/photodesigner est libre de demander des tarifs différents pour des services différents (p. ex. reportages, reproductions, portraits, objets ainsi que pour des contrats nationaux ou internationaux).
- 1.2 Les honoraires s'entendent hors frais pour données numériques et autres frais occasionnés.
- 1.3 Les frais de traitement ne sont pas compris dans les honoraires. Ils sont calculés à part.
- 1.4 Tous les frais annexes et les frais de déplacement sont à la charge du client et ajoutés à la facture.

2. **Honoraires de reproduction**

Le calcul de la rémunération s'effectue selon les critères suivants:

Mode d'utilisation: support pour lequel les photos sont utilisées. Ils sont divisés en supports publicitaires en ligne (pages d'accueil, intranet, publicité online sur pages externes, supports publicitaires print Below the Line - BTL (stands de foire, brochures, relations publiques, etc.) et en supports publicitaires print Above the Line - ATL (annonces magazines, annonces journaux, affiches, etc.).

Volume d'utilisation: dimension/format dans lequel l'image est transmise.

Diffusion: tirage, quantité imprimée/publiée du média ou durée de la publication.

- 2.1 Un droit de reproduction approprié est compris dans le prix de la photo pour le volume défini, en général pour une durée d'un an à compter de la date de la première parution.
- 2.2 Les supports publicitaires print ATL et l'utilisation internationale des images ainsi que les droits de reproduction une fois la période d'un an écoulée, autorisent le photographe/photodesigner à ajouter à la facture des honoraires supplémentaires par sujet:
 - 2.2a Support publicitaire national print ATL + au moins le tarif d'une journée par an
 - 2.2b Support publicitaire international print ATL (Suisse comprise) + au moins le tarif de 2 jours par an
 - 2.2c Droit d'utilisation au-delà d'une période d'un an + au moins le tarif d'une journée par an
 - 2.2d Droits exclusifs et périodes de blocage: supplément selon accord

HONORAIRES POUR COLLABORATEURS INDÉPENDANTS

Pour l'exécution du travail photographique, le photographe/photodesigner peut engager des assistants de son choix. Les honoraires et frais engendrés sont à la charge du client et peuvent, selon accord, soit être payés par le photographe/photodesigner et être ajoutés à la facture du client soit être payés directement par le client. Une majoration de traitement allant de 5% à 10% peut être appliquée aux honoraires payés directement.

- | | |
|---|----------------------------------|
| 3. Assistant | Tarif journée de 400.– à 600.– |
| 4. Digital Operator | Tarif journée de 600.– à 800.– |
| 5. Styliste | Tarif journée de 900.– à 1'200.– |
| 6. Visagiste/Make-up
& Hair Artist | Tarif journée de 700.– à 1'000.– |

HONORAIRES POUR MANNEQUINS

- | | |
|--|--|
| 7. Mannequins,
figurants,
mannequins
amateurs, etc. | <p>Calcul en fonction des frais</p> <p>7.1 Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement sont ajoutés à la facture du client.</p> <p>7.2 Les factures d'agences de mannequins (honoraires mannequins, frais d'agence plus frais annexes éventuels) sont en général directement adressées au client et doivent être payées par ce dernier.</p> <p>7.3 Responsabilité et risques: le photographe/photodesigner n'est pas responsable de la modification de l'apparence ou de la non-apparition du mannequin. Droit de la personnalité: le photographe/photodesigner n'est pas responsable de l'utilisation de l'image en dehors de l'usage ou des délais prévus. Sauf mention contraire, le droit d'utilisation est valable pour une durée d'un an. Le client n'est pas autorisé à céder l'image à un tiers.</p> <p>7.4 Les honoraires d'interprètes hors agences (par exemple figurants, mannequins amateurs, etc.) sont en général payés directement par le photographe/photodesigner puis la prestation est facturée au client. Une majoration de traitement allant de 5% à 10% peut être appliquée aux honoraires payés directement.</p> |
|--|--|

DIVERS

8. **Forfait de données** Calcul en fonction des frais
- 8.1 Le forfait de données dépend de l'équipement de numérisation utilisé ainsi que de la taille des données. Le forfait des données n'est pas compris dans les honoraires du photographe et est calculé séparément. Le forfait de données inclut des données RVB de couleurs brute et de contraste adapté. Les retouches délicates, les conversions CMJN et les montages sont calculés séparément.
9. **Temps de déplacement/ de voyage** Tarif journée de 900.– à 3'000.–
- 9.1 Au moins 50% du tarif journée du photographe/photodesigner ou du prix des heures effectuées.
10. **Coûts de déplacement, hébergement, repas, téléphonie** Calcul en fonction des frais
- 10.1 Frais d'automobile par kilomètre (support calcul: www.tcs.ch «coûts du kilomètre»)
- 10.2 Frais de repas pour toute l'équipe
- 10.3 Hébergement: 100% des frais engendrés pour des prises de vue de plusieurs jours, qui exigent une ou plusieurs nuits en déplacement.
- 10.4 Forfait pour téléphonie, roaming, Internet: surtout pour les productions de plusieurs jours/internationales
11. **Coûts pour équipement supplémentaires et spéciaux, studio** Calcul en fonction des frais
- 11.1 Les coûts de location d'équipement supplémentaire et particulier (dès lors que pour l'exécution d'un contrat, les appareils couramment utilisés ne suffisent pas) ou l'acquisition de matériel tel que par exemple arrière-plan particulier sont à la charge du client.
- 11.2 La location de studios extérieurs est calculée séparément pour le client. Le prix varie selon la taille et l'infrastructure de chaque studio. Attention: dans la plupart des studios de location, l'utilisation des appareils n'est pas comprise dans le prix et doit être payée en sus.
12. **Assurance** L'assurance d'objets de valeur est à la charge du client
- 12.1 Sur demande du client, le photographe peut contracter une assurance aux frais du client.

PRÉ-PRODUCTION

- 13. Entretiens/ collaboration pour la conception/ organisation de la production**
- Tarif journée de 900.– à 3'000.–
- 13.1 Au moins 50% du prix journée du photographe/photodesigner ou bien du prix des heures effectuées.
- 13.2 Les éventuels frais annexes et les frais de déplacement sont calculés à part et ajoutés à la facture du client.
-
- 14. Photos test/ présentations**
- Tarif journée de 900.– à 3'000.–
- 14.1 Au moins 50% du prix journée du photographe/photodesigner ou bien du prix des heures effectuées plus forfait de données.
- 14.2 Les photos font uniquement office de présentation et n'impliquent aucun droit de reproduction.
- 14.3 Si les photos test sont ensuite utilisées de façon définitive, le photographe/photodesigner doit être consulté à cet effet. Dans ce cas, le minimum facturé correspond au prix journée/honoraires de reproduction habituels (voir PRODUCTION, point 1/2).
- 14.4 Les éventuels frais annexes et les frais de déplacement sont calculés à part et ajoutés à la facture du client.
-
- 15. Repérage/ recherche de lieu**
- Tarif journée de 800.– à 2'500.–
- 15.1 Le repérage/recherche de lieu peut être effectué directement par le photographe/photodesigner ou également par un repéreur ou un producteur (tarif journée de 600.– à 1'200.– et plus).
- 15.2 D'éventuels licences, coûts de location et frais tels que frais de déplacement sont calculés à part et ajoutés à la facture du client.
-
- 16. Castings mannequins**
- Tarif journée de 800.– à 2'500.–
- 16.1 Le casting de mannequins peut être effectué directement par le photographe/photodesigner ou par l'intermédiaire d'une agence de mannequins ou d'un producteur.
- 16.2 Dans le cas où le casting est effectué par une agence de casting/mannequins ou par le producteur, les honoraires sont fixés selon accord séparé.
-
- 17. Fourniture et retour des vêtements et équipement requis**
- Tarif journée de 800.– à 1'200.–
- 17.1 Les frais engendrés ainsi que les frais de location ou d'achat pour les équipements requis ne sont pas compris dans les honoraires. Ils sont ajoutés à la facture.

POST-PRODUCTION (SUIVI DE PRODUCTION)

- 18. Traitement image numérique par le photographe/photodesigner** Tarif journée de 1'200.– à 2'800.–
- 18.1 Traitement image numérique (retouches, élimination, correction couleur, etc.)
 - 18.2 Dans le cas où le traitement de l'image est effectué par un professionnel en lithographie ou en traitement d'image – honoraires selon accord séparé.
- 19. Supervision post-production par le photographe/photodesigner** Tarif journée de 1'200.– à 2'800.–
- 19.1 Accompagnement de moyens de réalisation (traitement image, lithographie, imprimerie, etc.)
- 20. Impression digitale/ impression Fine Art par le photographe/photodesigner**
- | | |
|--------------------|---------------|
| A4/A4+ | 30.– à 120.– |
| A3/A3+ | 60.– à 240.– |
| A2/A2+ | 120.– à 400.– |
| par m ² | 160.– à 500.– |
- 20.1 Calcul selon consommation effective ou selon forfait fixé au préalable
 - 20.2 Entretien, contrôle des délais de la qualité (voir POST-PRODUCTION, point 19).
- 21. Traitement des données, transfert des données, archivage, sauvegarde et stockage des données images, etc.** Selon accord
- 22. Honoraires d'utilisation pour images archivées/stockées**
- 22.1 Pour les droits de reproduction d'images d'archive, nous recommandons le tarif de l'ASBI (Association Suisse des Banques d'Images et Archives Photographiques). Voir www.sab-photo.ch (menu «prix indicatifs»).